



J'ai le droit d'être régulariser au bout de 10 ans

Par **press**, le **28/09/2010** à **14:34**

Bonjour,

Bonjour,
je suis un indienne entrer en France janv 2001 et mon dossier il est a la cours de administrative de paris est ce que j'ai le droit d'être régulariser au bout de 10 ans et quand je pourrai déposer mon dossier de nouveau a la prefecture de paris ? merci

Par **maniongui**, le **12/10/2010** à **09:28**

Bonjour

Meme si votre dossier est devant la cour d'appel, cela ne vous empeche pas de faire une demande de titre de séjour dans une autre prefecture, mais il faut mettre les textes de lois et le faire par courrier. Je peux vous y aider.

Par **maniongui**, le **12/10/2010** à **09:28**

Bonjour

Meme si votre dossier est devant la cour d'appel, cela ne vous empeche pas de faire une demande de titre de séjour dans une autre prefecture, mais il faut mettre les textes de lois et le faire par courrier. Je peux vous y aider.